



# COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES

## RECAPITULATIF DES RELEVES DE DECISIONS

### Réunions du CDAM

D-2024/012 Du 28/03/2024	VETERANS	La dotation des concours Vétérans féminins a été fixée comme suit : VFx3 : 200€ VFx2 : 200€
D-2024/011 Du 28/03/2024	TIR DE PRECISION	<p>Le CD06 organisera en début d'année 2025 les qualificatifs masculins de secteurs suivis des Championnats Départementaux Séniors Masculins et Féminins en fonction du nombre de place attribué par le Comité Régional.</p> <p><u>Séniors Masculins :</u> Qualificatifs de clubs → qualificatifs de secteurs : Centre/Est et Ouest → <b>championnat départemental</b> → <i>championnat régional</i> Les quotas (*) de joueurs à qualifier pour les qualificatifs de secteurs seront communiqués aux clubs début de 2<sup>ème</sup> semestre 2024. Les clubs devront communiquer les noms des joueurs qualifiés avant le 31 décembre 2024. Les qualificatifs de secteurs et le championnat départemental seront organisés début 2025. Sur la base du classement général annuel des clubs 2023, le Comité Directeur du CD06 a décidé d'attribuer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 tireurs aux 10 premiers clubs classés dans le groupe A avec un bonus de 3 tireurs pour le 1<sup>er</sup> du classement, un bonus de 2 tireurs pour le second et un bonus de 1 tireur pour le 3<sup>ème</sup>. Au-delà du 10<sup>ème</sup> : 2 points uniquement</li> <li>• Les 10 premiers clubs classés dans le groupe B auront 2 tireurs qualifiés avec un bonus de 1 tireur pour le club classé 1<sup>er</sup>, au-delà du 10<sup>ème</sup> 1 point uniquement.</li> <li>• Pour le groupe C : tous les clubs affiliés en 2024 (non classés dans les groupes A) auront droit à 1 tireur, plus un bonus de 1 tireur pour le club classé 1er au classement 2023.</li> </ul> <p><u>Séniors Féminins :</u> Le championnat départemental est OPEN (pas de qualificatifs clubs et de secteur) et sera organisé en 2025.</p>
D-2024/011 Du 10/01/2024	ENTREPRISES	<p>Les concours et Coupes de clubs ENTREPRISES sont strictement réservés aux joueurs « PROMOTION » et « NON CLASSE » licenciés dans un club affilié au groupement ENTREPRISES.</p> <p>Les dates des rencontres des Coupes de Clubs A et B ne sont plus fixes, les rencontres doivent se jouer avant les dates butées qui sont toujours positionnées un dimanche</p>

		Le CD06 a validé l'entrée de l'AB VOYAGE dans le groupement ENTREPRISES.
D-2024/010 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 12	<p>Lors de toutes les manifestations sportives <b>fédérales</b> portées aux calendriers, <b>agrées</b> et « <b>ouvertes à tous les licenciés</b> » durant la période tolérée : la vente de boissons alcoolisées de catégorie 3 doit obligatoirement faire l'objet d'une demande d'autorisation de buvette en mairie.</p> <p>Les organisateurs de qualificatifs et championnats départementaux doivent signer la charte « Zéro Alcool »</p> <p>Sur tous les qualificatifs et championnats, il sera effectué des contrôles alcoolémie (et des contrôles de boules).</p>
D-2024/009 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 11	<p>Pour tous les concours de type promotion, départemental, en l'absence de « graphiqueur de club » <b>le CDAM missionne un graphiqueur.</b> En cas d'impossibilité du CDAM de placer un graphiqueur, le club organisateur a pour obligation de désigner un licencié de son club (de préférence dirigeant) pour assurer manuellement la gestion du concours sous le contrôle de l'arbitre. La liste des inscrits et les résultats complets doivent être transmis par la suite au CDAM.</p> <p>Les indemnités du graphiqueur ainsi que celle de l'arbitre (vacation : 60€ + frais de déplacement) doivent être réglées sur place par le club organisateur.</p> <p><b>Le club organisateur s'engage à faire manger le délégué et le(s) arbitre(s) arrivé(s) avant midi.</b></p> <p>Dans le cas de 2 sites de jeux différents, les frais du ou des arbitres supplémentaires sont à la charge du club.</p> <p>Les graphiqueurs doivent être présents sur le site à partir de 10h00, arrivée des arbitres au plus tard 1 heure avant le tirage.</p>
D-2024/008 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 9	<p>Tout joueur <b>s'étant inscrit</b> ou à un championnat départemental ou un qualificatif sera tenu d'y participer. En cas d'absence sans justificatif fourni dans les 4 jours, le joueur sera automatiquement suspendu de même championnat départemental l'année suivante.</p> <p>De même tout joueur <b>s'étant qualifié</b> pour un championnat ou qualificatif sera tenu d'y participer :</p> <p>En cas d'absence sans <b>justificatif recevable</b> fourni dans les 4 jours, le joueur sera automatiquement suspendu de même championnat l'année suivante.</p>
D-2024/007 Du 10/01/2024	CIRCULAIRE SPORTIVE Article 6	<p><b>Les compétitions hors calendriers officiels doivent faire l'objet d'une demande d'agrément au CDAM.</b></p> <p>Les concours non agréés ne sont pas légaux, les participants licenciés sont passibles de sanction.</p> <p>Aucune compétition ne peut être agréée dans les communes limitrophes de celle où se déroulera un concours officiel inscrit régulièrement au calendrier.</p> <p>Les concours inter-sociétaires (dotation inférieure à 150€) ne sont pas concernés par cette décision.</p> <p>De façon générale : les concours « ouverts à tous les licenciés » sont tolérés pendant <b>la trêve hivernale</b> et <b>la saison estivale</b> à condition de ne pas dépasser les 150 € de dotation et de ne pas concurrencer un concours fédéral.</p>

		<p>Les concours « ouverts à tous les licenciés » sont interdits les samedi et dimanche à dater de l'ouverture jusqu'à la fermeture de la saison sportive départementale quel qu'en soit l'horaire.</p> <p><b>Les joueurs suspendus ne sont pas autorisés à jouer.</b></p> <p>NB : les concours dénommés « sauvages » sont des concours organisés par une association, un organisme, un comité des fêtes, etc. non affiliés à la FFPJP, les participants licenciés sont passibles de sanction.</p>
D-2024/006 Du 10/01/2024	TARIFS BUVETTE appliqués sur les concours et championnats organisés par le CDAM	<p>En 2024, les prix des boissons de type COCA-COLA, ORANGINA, ICE-TEA, SCHEWPPES passent à 2€.</p> <p>Prix inchangé 1€ en ce qui concerne le reste : eaux minérales, eaux gazeuses, café</p> <p><b>AUCUNE VENTE DE BOISSONS ALCOOLISEES</b></p> <p>Les sandwiches (jambon, saucisson, fromage, pâté) passent à 3€</p> <p>Les Hot Dog restent à 3€50)</p>
D-2024/005 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEU PROVENCAL DE CLUBS (CDC-JP)	<p>En 2024, le club recevant n'a pas obligation de repas à la fin des rencontres</p> <p>Les prix des repas sont libres mais doivent rester modérés</p>
D-2024/004 Du 10/01/2024	COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE DE CLUBS	<p>En 2024, la formule La COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE s'aligne sur celle du CDC-F (6 joueuses + 2 remplaçantes)</p> <p>Voir mise du jour du REGLEMENT INTERIEUR sur site CDAM.</p> <p><b>Les dates des rencontres sont fixes</b></p>
D-2024/003 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ DE CLUBS (CDC-F)	<p>En 2024, la formule du CDC-F sera identique aux autres CDC (6 joueuses + 2 remplaçantes).</p> <p><b>Les dates des rencontres sont fixes</b></p> <p>Voir mise du jour du REGLEMENT INTERIEUR sur site CDAM</p>
D-2024/002 Du 10/01/2024	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL FEMININ DE CLUBS (CDC-F)	<p>Les ententes de clubs ne sont pas autorisées en CHAMPIONNAT FEMININ DE CLUB (CDC-F) et COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE</p>
D-2024/001 Du 10/01/2024	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DE CLUBS (CDC)	<p>A partir de 2025, le nombre d'équipes par club est limité à 2 dans toutes les DIVISIONS 1 de tous les CDC : OPEN, VETERAN, FEMININ, JP.</p> <p>Pas de limitation en ce qui concerne la DIVISION 2.</p>
D-2023/009 Du 01/06/2023	PETANQUE ANTIBOISE	<p>Les équipes de la PETANQUE ANTIBOISE ne seront plus appelées par leur nom de section, mais identifiées par PETANQUE ANTIBOISE suivi d'un numéro d'incrémentation</p>
D-2023/008 Du 01/06/2023	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL TIR DE PRECISION	<p>Abandonné par suite du refus du Comité Régional d'organiser un Championnat Régional</p>
D-2023/007 Du 01/06/2023	DELEGATIONS	<p>Indemnités de déplacements des délégués missionnés par le CD aux Championnats de France et Championnats Régionaux.</p> <p>Calculés selon les frais réels sur présentation de la carte grise du véhicule sur le principe du covoiturage.</p>
D-2023/006 Du 10/01/2023	ENTREPRISES COUPES DE CLUBS	<p>2 chèques de caution de 50€ sont demandés à l'inscription et encaissés uniquement en cas de forfait.</p> <p>A partir des ½ finales : en plus du haut homogène de club, une tenue de bas sportif homogène est exigée.</p> <p><u>Modifications du Règlement Intérieur, Article 7 :</u></p> <p>1 toutes les équipes de la poule se rencontrent dans le cycle ALLER</p>

		<p>2 puis toutes les équipes de la poule se rencontrent dans le cycle RETOUR</p> <p>3 les 2 équipes « premières » des poules disputeront la Coupe des Clubs ENTREPRISES A, les « autres » équipes la Coupe B.</p> <p>Toutes les rencontres après poules se joueront en élimination directe.</p> <p>La ½ finale sera jouée au Boulodrome Henri Bernard à NICE à une date différente de la finale.</p> <p>La finale sera jouée en une seule rencontre au Boulodrome Henri Bernard à NICE.</p> <p>(*) En cas d'égalité une triplette sera jouée à l'issue de la rencontre pour désigner le vainqueur.</p>
D-2023/005 Du 10/01/2023	ENTREPRISES CONCOURS	<p>La Commission ENTREPRISES a entériné la limitation à 25 clubs et validé la demande d'entrée de l'ESOM et reporté à l'année prochaine celle de AB BON-VOYAGE absent à l'AG annuelle.</p> <p>Les joueurs classés ne sont plus admis (de même que les jeunes).</p> <p>Les concours ENTREPRISES sont typés Promotion.</p> <p>Inscriptions uniquement en ligne jusqu'au vendredi 19h</p> <p><u>Modifications Règlement Intérieur :</u></p> <p>Article 10 – De façon générale (*), un club ne sera autorisé à organiser un concours dans son clos (en se groupant éventuellement avec un ou des clos voisins) que s'il dispose au total d'au moins 24 jeux réglementaires. Le concours sera limité en fonction du nombre de terrains disponibles</p> <p>Article 14 – PARTICIPATION Les clubs dont la participation aura été jugée insuffisante (absence de plus de 2/3 des concours organisés dans l'année) seront exclus temporairement l'année suivante.</p>
D-2023/004 Du 10/01/2023	CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	<p>Les inscriptions en ligne seront arrêtées le dimanche précédent à 19h00 (*).</p> <p>Aucune inscription ne sera prise au-delà de la butée fixée.</p> <p>Annulation ou modification possible jusqu'au tirage qui aura lieu le vendredi 19h (*)</p> <p>Décision prise pour gérer les problèmes de gestion de concours, d'intendance, de terrain.</p> <p>(*) pour les championnats débutant le samedi</p>
D-2023/003 Du 10/01/2023	CHEQUES DE CAUTION	<p>2 chèques de caution de 50€ seront demandés à l'inscription des compétitions de club. Ces chèques couvrent l'ensemble des équipes inscrites. A noter que l'inscription aux Coupes de France Pétanque et JP est passé à 20€</p>
D-2023/002 Du 10/01/2023	COUPES DE CLUB	<p>Au niveau des Coupes de clubs (promotion, mixte) : rien de changer par rapport à l'année dernière</p>
D-2023/001 Du 10/01/2023	CHAMPIONNATS DES CLUBS (CDC)	<p>En Pétanque, la DIVISION 1 est composée des clubs des 7 équipes ¼ finalistes des CDC 2022 régulièrement inscrites en 2023 (excepté le club vainqueur qui est monté en CRC).</p> <p>La DIVISION 2 sera composée de poules de 4 ou 5, toutes les équipes de la poule se rencontrent.</p> <p>Au JP, reprises des D1 et D2 existantes. Le nombre de montées/descente reste à définir.</p> <p>Fin 2023 les 3 premiers de D2 à l'issue de PLAY OFF opposant les 2 premiers de chaque poule montent en D1 et le 1<sup>er</sup> de D1 en CRC2.</p> <p>Les 3 derniers de D1 descendront en D2.</p> <p>Tous les règlements intérieurs seront mis à jour.</p>

		<p>Pour tous les CDC la date butée pour inscrire les équipes est le 24 février.</p> <p>Les inscriptions se feront comme l'année dernière en ligne</p> <p>Les rencontres devront se jouer au maximum à la date butée hors cas exceptionnels autorisés par le Commission de Pilotage de chaque championnat et coupe</p> <p>La commission de pilotage arbitrera ainsi tous les cas qui lui seront soumis et décidera notamment du sort des équipes n'ayant pas respecté la date butoir.</p>
D-2022/012	TROPHEES DES DIRIGANTS	Pas d'organisation en 2022. 1 année sur 2 seulement (les années impaires)
D-2022/011 Du 20/06/2022	TIR DE PRECISION	<p>Organisation du Championnat Départemental de tir de précision : par clubs/secteurs (2022) pour les Masculins, Open Féminines et Juniors début 2023.</p> <p>Voir règlement dans CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX</p>
D-2022/010 Du 20/06/2022	INDEMNITES REPAS ET NUITEES	Les indemnités de repas et nuitées sont revues à la hausse, 25€/repas et 90€/nuitée.
D-2022/009 Du 20/06/2022	AIDES AUX CLUBS	Les forfaits « aides aux clubs » 2022 sont reconduits à l'identique
D-2022/008 Du 20/06/2022	INDEMNITES DEPLACEMENTS CDF	<p>Les indemnités kilométriques fédérales pour les frais de mission restent fixées à 0.30€ / km.</p> <p>Compte tenu de la conjoncture actuelle, les indemnités de déplacement versées pour les équipes qualifiées aux Championnats de France par équipes sont exceptionnellement actualisées avec le dernier cours « carburant » en vigueur.</p> <p>Voici les critères appliquées : <a href="#">ViaMICHELIN : Type de véhicule routière, E5 essence</a></p> <p>Ces barèmes seront exceptionnellement actualisés avec le dernier cours « carburant » en vigueur.</p>
D-2022/007 Du 18/01/2022	CDC	<p>Refonte fin 2022, des règlements internes des Championnats ayant une suite CRC &amp; CNC pour y intégrer les divisions.</p> <p>Se baser sur les classements 2022 à partir des ¼ de finales : le 1<sup>er</sup> accède en CRC, les 7 suivants composeront la future D1, les 8 suivants en D2 et le reste en D3 dans une organisation en réseau.</p> <p>Non impactées : la Coupe des Clubs PROMOTION, la Coupe MIXTE, la Coupe ENTREPRISES</p>
D-2022/006 Du 18/01/2022	Circuit Féminin	Reprise en 2022 avec la même formule du circuit GAZELLES/AMAZONES
D-2022/005 Du 18/01/2022	CDC-VETERANS	<p>Le tirage des poules se fera « tous » secteurs.</p> <p>Début le 1 mars et finale le 20 juillet pour qualifier une équipe au CRC prévu les 10 &amp; 11 septembre.</p>
D-2021/004 Du 18/01/2022	JEU PROVENCAL	<p>Lancement du Circuit 3PAS en 2022, voir règlement dans COMMISSION JP</p> <p>Passage en mode Championnat Départemental des Clubs de la coupe du comité avec finale à 4, le vainqueur monte en CRC en 2022.</p>
D-2022/003 Du 18/01/2022	CONCOURS ENTRPRISES	En 2022, les concours ENTREPRISES doivent être déportés au Boulodrome Henri Bernard pour les clubs en nombre de terrains réglementaires insuffisant
D-2022/002 Du 18/01/2022	CALENDRIER	<p>Compte tenu de l'incertitude sanitaire en 2022 le calendrier sera affiché par tranche de 3 mois sur notre site internet</p> <p><a href="http://www.ffpjp-cd006.fr/">http://www.ffpjp-cd006.fr/</a>.</p> <p>Abandon définitif de l'agenda papier</p>
D-2022/001 Du 18/01/2022	REUNIONS	Demander à Patrick GRIGNON président de la Commission Nationale d'Arbitrage :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'animer une réunion sur les « Droits &amp; Devoirs » des dirigeants</li> <li>- d'assurer le recyclage des arbitres</li> </ul>
D-2021/007 Du 18/01/2022	MISES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	Passage des frais d'inscription aux championnats départementaux de 3€ à 5€ Inscription en ligne uniquement
D-2021/007  Annule D-2021/002 Du 18/03/2021	COUPES DE CLUB 2021	<p>Modification de règlements :</p> <p>Aucune limitation du nombre d'équipes dans toutes les catégories. Les équipes seront identifiées par club suivies d'un numéro (1/2/3/....etc) Les joueurs sont affectés à une équipe soit au moment du dépôt de listes soit par rapport aux feuilles de match.</p> <p>Tenue réglementaire obligatoire dans les rencontres de poules (haut avec logo du club et bas sportif identiques) pour les Coupes menant à un CRC ou CNC. Seul le haut du club identique sera exigé pour les rencontres de poules pour les autres Coupes</p> <p>Une équipe est en droit de ne pas jouer si les adversaires ne sont pas en tenue, toute rencontre jouée ne pourra pas faire l'objet de réclamations sur les tenues.</p> <p>Bas homogène sportif obligatoire pour toutes les rencontres de play off.</p> <p><b>OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN LIGNE ET PAR MAIL</b> du 03/05/2021 au 19/05/2021 Pas d'inscription par voie postale</p>
D-2021/008  Confirme D-2021/001 Du 18/03/2020	COUPES DE CLUB 2020	La décision initiale est confirmée, toutes les compétitions 2020 sont définitivement arrêtées.
D-2021/009	CIRCUIT 2021	Pas de circuit Féminin GAZELLES en 2021 En 2022 le compteur points sera mis à zéro pour toutes les joueuses
D-2021/010	CIRCUIT 2021	Pas de Circuit'3PAS JEU PROVENCAL en 2021. Report du lancement en 2022
D-2021/011	SUBVENTION ANS	Constitution et formation d'une cellule pour aider les clubs à constituer leurs dossiers de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

### Réunion du 18/03/2021

D-2021/001	COUPES DE CLUB 2020	Décision à l'unanimité d'arrêter toutes les Coupes de Clubs 2020 non terminées quelle que soit leur niveau d'avancement
D-2021/002	COUPES DE CLUB 2021	<u>Championnat départemental</u> : le nombre d'équipes par club passe de 1 à 2 sauf pour la Pétanque Antiboise qui reste à 1 par section

		<p><u>Championnat promotion</u> : nombre illimité d'équipes</p> <p><u>Championnat vétérans</u> : idem au senior départemental</p> <p><u>Coupe mixte</u> : 2 équipes par club (4 joueurs classés maximum sur le terrain)</p> <p>Afin d'éviter qu'à l'intérieur des équipes de la Pétanque Antiboise il y ait des transfuges, les joueurs seront repérés par section dans GESLICO</p> <p>Possibilité pour les clubs de s'inscrire en ligne avec un identifiant et un mot de passe par club</p>
D-2021/003	LICENCES 2021	<p>Maintien du prix de la licence à 30€</p> <p>Le comité fera un geste envers les licenciés 2021 en prenant à son compte l'augmentation fédérale de 2€ et avec la gratuité aux inscriptions des qualifs (3€ par joueur les années précédentes).</p>
D-2021/004	JEUNES	<p>Pour les juniors filles : application de la même règle que pour les garçons</p> <p>Interdiction de jouer en senior si concours jeunes</p>
D-2021/005	FORMATION	<p>Le comité prend à sa charge les 60€ de frais d'inscriptions par candidat à la formation de base TRONC COMMUN qui conduit aux fonctions de : éducateur – arbitre – graphiqueur</p>
D-2021/006	DIVERS	<p>A l'unanimité le nom choisi pour le nouvel espace extérieur est « ESPACE ROCH OLIVA »</p>